

SANTÉ MENTALE INFOS



PLATEFORMES DE COORDINATION EN
PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE

HAUTE-SAÔNE

Association
de Bourgogne Franche-Comté



N°6 – Janvier 2022

EN QUELQUES MOTS...

PLATEFORME DE COORDINATION EN PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE DE HAUTE-SAONE (PCPSM HS)

Certaines actions de la Plateforme sont impactées depuis bientôt 2 ans par le contexte sanitaire ; l'équipe tient malgré tout à maintenir une dynamique partenariale et à poursuivre l'organisation d'évènements dont la tenue reste incertaine. C'est le cas par exemple de la soirée-débat qui a eu lieu en octobre dans le cadre des Semaines d'Information en Santé Mentale ou des mini-stages d'immersion qui se déploieront au 1^{er} trimestre 2022, action phare de la Plateforme qui fait toujours l'objet d'une grande attente de la part des professionnels !

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour maintenir ce lien collaboratif, si précieux en cette période.

Meilleurs Vœux à tous !

Pour rappel, cette newsletter trimestrielle est à votre disposition pour vous apporter de l'information et mettre en lumière vos projets et initiatives.

N'hésitez donc pas à nous contacter à l'adresse suivante : pcpsm-hs@ahbfc.fr

Contact : 03.84.76.92.96 / 06.24.83.15.25

SOMMAIRE

ACTUALITES	Page 2
SYNTHESE DES RENCONTRES SISM 2021	Page 2
ZOOM SUR DES DISPOSITIFS RECENTS OU A VENIR	Page 5
• Le PCPE	Page 5
- PCPE 70 /Emmanuelle LACROIX.....	Page 6
• Le dispositif de remboursement des psychologues de ville	Page 7
• Un nouveau métier : IPA (Infirmier en Pratique Avancée).....	Page 9
- L'IPA au sein de l'AHBFC	Page 10
REGARD SUR L'ARUCAH	Page 11



Promulgation de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2022

24/12/2021

- **Dépenses de santé et accès aux soins** : remboursement de la contraception jusqu'à 25 ans, entretien postnatal obligatoire précoce, simplification de l'accès à la complémentaire santé solidaire pour les bénéficiaires du RSA et du minimum vieillesse, prise en charge par l'assurance maladie de la télésurveillance médicale, prise en compte des annonces des assises de la santé mentale, en particulier remboursement des consultations chez un psychologue de ville à partir de 3 ans sur adressage d'un médecin, etc.

- **Autonomie** : fixation d'un tarif plancher national (et non plus départemental) de 22€ par heure de prestation pour les services d'aides à domicile, renforcement des soignants dans les EHPAD, amélioration du congé du proche aidant et revalorisation de l'allocation journalière, etc.

Projet de loi 3DS relatif à la différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification de l'action publique locale

4/01/2022

- Le projet de loi comprend +300 articles. Parmi les mesures phares pour le secteur de la santé : la réforme de la gouvernance des ARS, la lutte contre les déserts médicaux ou encore la redistribution des missions et compétences pour assurer davantage de latitude aux conseils départementaux.

Lancement de l'expérimentation du forfait soins au sein des établissements pour personnes handicapées

Arrêté du 22/11/2021

- Le ministère de la Santé a posé les bases de cette expérimentation ; renommé "**Facilisoins**", ce dispositif se verra déployé dans trente établissements issus de dix départements ruraux et urbains et couvrant entre trois et cinq régions (appel à candidatures). L'objectif est d'organiser une double réforme à la fois financière et organisationnelle pour permettre aux établissements de développer la mission de coordination et d'organisation du parcours de soins sur la base de nouveaux mécanismes budgétaires.

Synthèse des rencontres SISM 2021 / Association Hospitalière de Bourgogne Franche-Comté (AHBFC)

Armand DIRAND, conseiller en éthique & animateur de la soirée-débat à Frotey-lès-Vesoul

La SISM 2021 : un temps fort du débat public en santé mentale

Après une année de censure en 2020 en raison des contraintes sanitaire, l'AHBFC a fait le choix de maintenir en 2021 l'organisation de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale. Ce rendez-vous incontournable qui permet de réunir les usagers et leur famille, les professionnels et le grand public autour de problématiques relatives à la souffrance psychique, a pris la forme de deux rencontres : l'une le 12 octobre en soirée à Frotey-lès-Vesoul (PHAJ), la seconde le 14 octobre après-midi à Bavilliers (salle de spectacle AHBFC). Plus de 150 personnes ont ainsi pu participer aux échanges.

Ces événements sont restés fidèles aux **objectifs des SISM** : *sensibiliser aux problématiques de santé mentale, informer sur l'offre et les pratiques de soin à destination des usagers sur le territoire, mais aussi faire réfléchir et débattre de façon démocratique et citoyenne autour du regard que notre société porte sur la souffrance psychique*. Cette année, l'impact sur la santé mentale des mesures de gestion de crise à l'échelle de toute la population a donné l'opportunité de mettre un coup de projecteur sur **l'accès au soin et le respect des droits des usagers**.

La valeur des droits des usagers à la lumière de l'expérience du COVID

Au programme des rencontres, pilotées par Delphine FLORES et Cathia PARMENTIER, coordinatrices de la Plateforme de Coordination en Psychiatrie et Santé mentale, respectivement en Haute-Saône et sur l'Aire Urbaine : des capsules vidéos pour susciter questionnements et des échanges avec les intervenants/participants.

La soirée-débat à Frotey-lès-Vesoul a été ouverte par **Nelly LALLEMAND, responsable de l'antenne de Haute-Saône UNAFAM** (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques...), partenaire des événements organisés dans le cadre des SISM en Haute-Saône.

Armand DIRAND, conseiller en éthique et ancien responsable des débats publics à l'Espace Ethique Régional, a insisté sur l'importance de reconnaître l'accès aux soins en santé mentale comme une composante incontournable du droit à la santé, tout en rappelant la nécessité de questionner la place de la norme dans une société qui tout à la fois génère la souffrance psychique et stigmatise les personnes qui en souffrent.

Elise LORIMIER, psychologue, a de son côté mis en lumière les mécanismes qui conduisent à la stigmatisation de la souffrance psychique pour mieux les neutraliser, faisant de la reconnaissance de notre propre vulnérabilité psychique un moyen par lequel reconnaître aussi l'humanité en l'autre et abolir la barrière de représentations négatives et des étiquettes assignées aux personnes porteuses de troubles psychiques.

Philippe FLAMMARION, représentant des Usagers et Président de l'ARUCAH, ancien Directeur d'Hôpital, a livré ses analyses relatives aux politiques publiques, pour mettre en avant les trois chantiers prioritaires d'une politique de santé mentale à la hauteur des enjeux présents à venir : les moyens financiers, les déserts médicaux en santé mentale et l'attractivité des métiers en psychiatrie, eux-mêmes sujets à des différences de perception au sein du monde de la santé.



Angeline DESPREZ (MDA 70)



Philippe FLAMMARION, Elise LORIMIER et Armand DIRAND
Lors du tournage des capsules-vidéos

Semaines d'information
SUR
la santé mentale

→ Vous pouvez voir ou revoir les capsules vidéos
via ce lien :

<https://www.facebook.com/Association.Hospit.aliere.Bourgogne.Franche.Comte/videos/>

Au plus près du terrain, **Françoise PEQUIGNOT et Angeline DESPREZ, coordinatrices des Maisons De l'Adolescence (MDA) de l'Aire Urbaine et de la Haute Saône**, ont fait état de la hausse des demandes du fait des confinements et des fermetures d'école, tout comme des difficultés croissantes à pouvoir y répondre dans les meilleurs délais. Elles ont toutefois souligné aussi l'implication des équipes et leur capacité d'adaptation dans une véritable dynamique d'innovation sociale pendant ces deux dernières années pour assurer l'accueil et le lien avec les adolescents et leur famille malgré les restrictions.

Sébastien DUMOND et Nicolas WALGER, directeurs d'ESAT, ainsi que **Claire BOSCH et Jean-Louis REAUX** qui en sont usagers, ont pu témoigner avec beaucoup d'humanité et de conviction de la valeur de ces structures, dans lesquelles le respect des personnes dans leur autonomie mais aussi dans leurs vulnérabilités constitue un modèle de vie en société au-delà du prisme déformant des représentations stigmatisantes.

Enfin, **les témoignages des participants des GEM la Chaumière en Haute Saône et de celui du Territoire de Belfort**, à travers leurs paroles justes, émouvantes et leur implication, ont rappelé de façon lumineuse que la reconnaissance sociale était le point de départ de toute forme de soin psychique à travers la relation humaine et l'acceptation de l'autre dans des espaces de vie, de convivialité et d'entraide essentiels pour les personnes.

Que retenir ? La santé mentale, en France, en 2022 : une reconnaissance à renforcer

Au cours de ces deux rencontres, la nécessité de préserver et de renforcer l'accès aux soins en santé mentale s'est imposée comme le fil directeur des interventions et des échanges, avec cette idée que la période pandémique devrait jouer un rôle déclencheur dans les projets à venir. En effet, le fait qu'une grande partie de la population ait été elle-même affectée dans sa santé mentale peut laisser espérer qu'une prise de conscience s'opère au niveau sociétal et tende à normaliser le recours aux soins.

L'un des intérêts majeurs des SISM est aussi de pouvoir **faire se rencontrer et dialoguer les acteurs de la santé mentale (à commencer par les patients et les professionnels) dans un espace différent de celui dans lequel ils évoluent habituellement**. Les SISM assument ainsi une **fonction démocratique** dont ont témoigné les différents échanges lors des réunions, où les regards - voire les désaccords - ont pu se croiser autour de la prise en charge de la souffrance psychique. Il était tout aussi important, même si leur fonction essentielle n'est plus à démontrer, de donner à entendre et voir les bénéfices de l'entraide mutuelle entre usagers, dans une période où le partenariat en santé, la pair-aidance et le pluralisme des voies thérapeutiques trouvent enfin un écho significatif dans l'évolution du système de santé.

Plus globalement, c'est peut-être la notion de reconnaissance qui s'est trouvée au cœur des interactions : reconnaissance de la valeur du soin psychique en santé, reconnaissance des personnes dans leur souffrance, leurs besoins et leurs droits, reconnaissance du travail réalisé et de l'implication des professionnels, reconnaissance aussi des problèmes et des limites des organisations actuelles, et sans doute aussi, à travers ce que nous y avons entendu, reconnaissance de l'importance d'ouvrir des espaces d'information et de discussion ouverts à tous pour appréhender le champ de la santé mentale.



Adhérents du Gem La Chaumière : France, Emmanuel, A.D, Sandrine, Mathieu

Et maintenant ?

Si les SISM sont un temps fort de l'action en santé mentale, par leur format, par leur dimension citoyenne et par leur symbolique forte, tout l'enjeu est aussi d'arriver à faire vivre cet esprit de réflexion et de dialogue collectifs au quotidien, sur le terrain et au plus près des pratiques tout au long de l'année.



Le PCPE, Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

Les PCPE viennent compléter la palette de l'offre médico-sociale en proposant une réponse souple et adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs aidants dans une visée inclusive. Inscrits dans la démarche « Réponse accompagnée pour tous », ces nouveaux modes d'exercice et d'accompagnement, soutenus par un organisme gestionnaire, doivent s'intégrer à la palette de l'offre existante sur les territoires en :

- ✓ répondant à un besoin médico-social du bassin de vie qu'ils couvrent,
- ✓ proposant une action résolument inclusive par la prise en charge d'usagers sur les lieux de vie ordinaires de ceux-ci,
- ✓ assurant une prise en charge précoce (dès la survenue ou la découverte du handicap, quel que soit l'âge) permettant de prévenir une rupture de parcours et limitant ainsi la perte de chance des usagers que le dispositif accompagne,
- ✓ délivrant des interventions directes auprès des usagers, complétées par des actions de coordination adaptées au besoin, et faisant intervenir des professionnels dans un cadre salarié ou libéral (hors nomenclature),
- ✓ délivrant des prestations auprès des familles et des aidants, telles que la guidance parentale, permettant aux parents ou proches de relayer au quotidien les actions mises en œuvre par le dispositif.

Pour qui ?

Pour toute personne en situation de handicap, bénéficiant ou non d'une notification MPDH pour accéder au PCPE (dans l'attente d'une notification/ ou accompagnement pour dossier RQTH)

A tout âge : jeunes enfants, adolescents, adultes en situation de handicap et personnes handicapées vieillissantes /en fonction des spécificités des PCPE

Comment ?

L'accès aux PCPE se fait par le **biais d'une notification de la Commission des droits et de l'autonomie de la personne handicapée (CDAPH)**. L'évaluation des besoins en lien avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH est essentielle pour apprécier la réponse à apporter à la personne concernée.

Les interventions se font le plus précocement possible, dès l'entrée dans le handicap, avec la volonté de limiter tout retard dans la prise en charge et donc tout sur-handicap lié à une attente dans le parcours.

Bilan des PCPE en Bourgogne Franche-Comté

Suite à la parution de l'instruction relative à la mise en œuvre des PCPE le 12 avril 2016, l'ARS BFC a lancé un appel à candidature le 15 juin 2019.

- 47 candidatures ont été déposées.
- 23 PCPE en Bourgogne Franche Comté ont été installés en 2020
- 172 personnes ont été accueillies en Bourgogne Franche-Comté
- plus de 50% des PCPE reconnus en 2020 ont accompagné uniquement des enfants -plus de 50% de moins de 6 ans, 73% ont moins de 16 ans, près de 9% ont entre 16 et 26 ans, et 18% plus de 25 ans-
- les types de déficiences majoritairement accompagnées par les PCPE en 2020 sont les troubles du spectre de l'autisme (TSA), les déficiences intellectuelles, les difficultés psychologiques avec troubles du comportement, les handicaps cognitifs spécifiques ainsi que les déficiences motrices.

Sur le département de la Haute-Saône, 1 PCPE a été financé : l'UGECAM de Noidans-les Vesoul.

FOCUS sur le PCPE 70/ Emmanuelle LACROIX, Directrice IME SESSAD PCPE Noidans les Vesoul-UGECAM BFC

Depuis un an, l'UGECAM de Bourgogne Franche-Comté porte le déploiement du Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE), déficience intellectuelle, en Haute-Saône. « Autorisé par l'Agence Régionale de Santé, ce dispositif médico-social s'adresse à des **enfants et jeunes personnes en situation de handicap mental de 0 à 25 ans**, sans solution de prise en charge ou en risque de rupture de parcours. Actuellement 18 jeunes sont accompagnés par le PCPE avec un agrément de 20 places » (E.LACROIX).

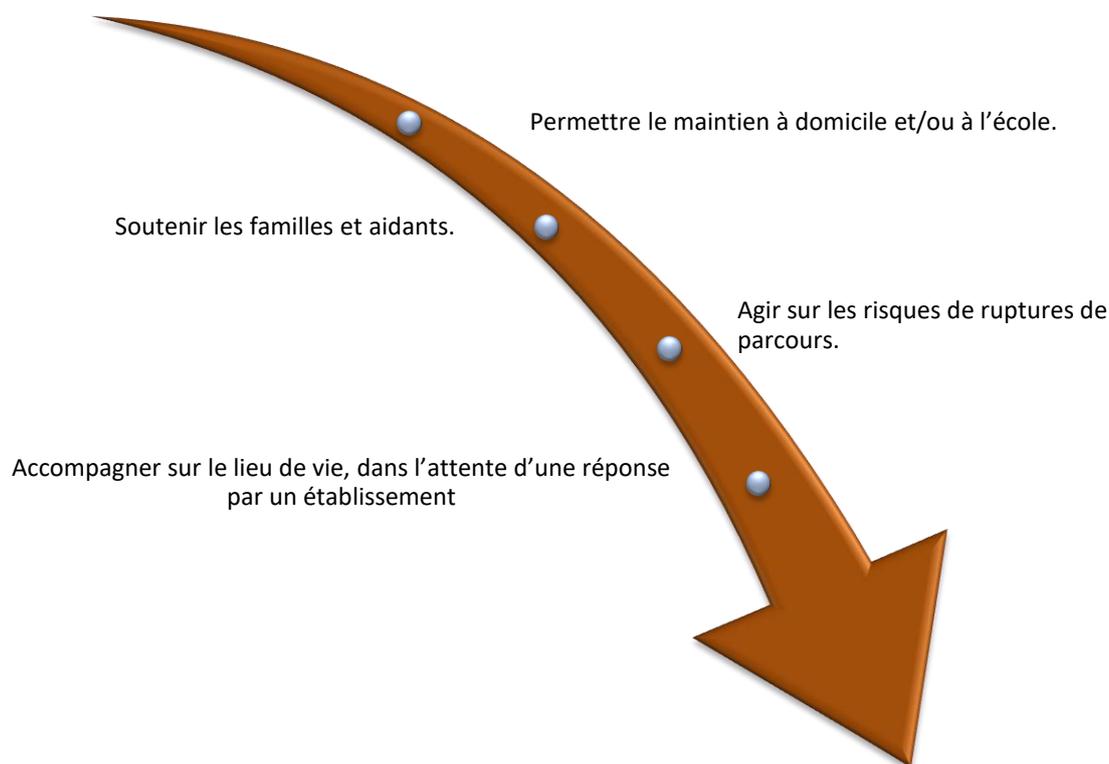
Il organise et coordonne des interventions pour faciliter le quotidien et l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Le PCPE travaille en coordination avec l'ensemble des partenaires institutionnels, sociaux, sanitaires, médico-sociaux du territoire de la Haute-Saône dans le but d'apporter une réponse adaptée aux jeunes et à sa famille.

« L'accès aux soins étant une priorité de l'UGECAM (assurance maladie), nous développons un partenariat avec les libéraux (corps médical, rééducatif ou ayant un rôle dans le parcours de la personne en situation de Handicap) ».

Les missions du PCPE 70 :

Apporter une réponse transitoire pour des personnes en situation de handicap, n'ayant pas de réponse adaptée à leurs besoins



Le PCPE 70 offre des prestations directes auprès des usagers, par des professionnels salariés ou libéraux, le PCPE soutient et guide les familles, notamment par la coordination du parcours.

Dispositif de remboursement des séances de psychologues de ville

L'une des mesures annoncées lors des Assises de Santé Mentale (27-28/09/2021) concerne **l'amélioration de l'accès aux soins en santé mentale par la prise en charge pour l'ensemble de la population (à partir de 3 ans) de séances auprès d'un psychologue de ville.**

Les grandes lignes de ce dispositif sont précisées dans la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2022 et les conditions de prise en charge et mise en œuvre seront définies dans un second temps par voie réglementaire. **Il devrait être rendu opérationnel au printemps 2022.**

Retour sur l'annonce du dispositif de remboursement des psychologues en ville

- Assises de la Santé Mentale et de la Psychiatrie le 27-28 septembre :
 - La santé mentale et sa prise en charge : un enjeu majeur pour le gouvernement
 - Annonce du Président de la République de la prise en charge pour l'ensemble de la population de séances chez le psychologue en ville
- **Objectif** : simplifier et fluidifier le parcours des patients souffrant des troubles psychiques d'intensité légère à modérée, tout en facilitant l'accès financier à ce type de soins.
- **Budget**:
 - 50 millions d'euros consacrés au financement de cette mesure par l'assurance maladie obligatoire en 2022.
 - En 2023, 100 millions d'euros seront consacrés au financement de cette mesure.
 - A partir de 2024, 170 millions d'euros par an y seront consacrés



Retour sur l'annonce du dispositif de remboursement des psychologues en ville

Qui sont les psychologues concernés ?

- Les psychologues **volontaires** ayant signé une convention avec l'Assurance Maladie
- L'activité conventionnée ne pourra concerner qu'une partie de leur activité
- Des critères d'éligibilité définis avec les représentants des psychologues :
 - ✓ Inscription ADELJ
 - ✓ Parcours attesté/consolidé en psychologie clinique ou psychopathologie
 - ✓ Master dans les spécialités suivantes favorisé : psychopathologie, psychologie clinique, psychologie de la santé, psychologie cognitive et psychologie du développement
 - ✓ Au moins trois ans d'expérience clinique, dont une partie auprès des enfants et des adolescents, le cas échéant.
- Publication de la liste sur un annuaire

Pour quels patients ?

- Toute la population à partir de 3 ans souffrant de troubles psychiques d'intensité légère à modérée

Quel parcours de soins ?

- Orientation par un médecin sur un « document d'adressage » (lettre, ordonnance, etc) où figure le motif de cet adressage
- Nombre de séances adaptés par le psychologue aux besoins du patient
 - ✓ 1 bilan
 - ✓ 7 séances de suivi au maximum
- Renouvelable chaque année

Quels tarifs et quelle prise en charge ?

- 40€ pour le bilan
- 30€ pour les séances de suivi
- Une prise en charge à 60% par l'assurance maladie obligatoire et 40% par les complémentaires santé
- Ticket modérateur pris en charge pour les publics précaires (C2S et AME)

Un dispositif évalué

- Une évaluation du dispositif d'ici 2025 dans l'optique de poursuivre l'intégration des psychologues dans le parcours en santé mentale.

Ce dispositif est complémentaire à la **mesure 31 du Ségur de la santé** annonçant le renforcement de 200 ETP de psychologues en maisons de santé pluridisciplinaire ou centres de santé pour rendre accessible le soutien psychologique (sans reste à charge) aux personnes (à partir de 3 ans) présentant des troubles légers à modérés. L'adressage est réalisé par le médecin traitant (même hors MSP (Maison de Santé Pluri professionnelles) / CDS (Centre de Soins)).

En Haute-Saône, ce sont les MSP de Villersexel (1^{ère} vague de candidatures) et de Noidans Le Ferroux (2^{ème} vague) qui ont répondu à l'appel à candidature.

Un nouveau métier à l'interface de l'exercice infirmier et de l'exercice médical : IPA

L'exercice en pratique avancée a été introduit par la *Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé* ; son déploiement apparaît comme une des priorités de la politique nationale de transformation du système de santé.

En plus de réduire les délais d'accès à une prise en charge, la pratique avancée est une nouvelle réponse pour accompagner l'évolution des besoins de santé de la population, notamment ceux liés aux maladies chroniques et au vieillissement.

Un Infirmier en pratique avancée est un infirmier ayant suivi un master de deux ans lui permettant d'exercer des missions élargies. Il peut notamment avoir une activité clinique incluant la gestion de situations de soins complexes.

Les 5 domaines de pratique avancée infirmière sont les suivants : « *pathologies chroniques stabilisées, prévention et polypathologies courantes en soins primaires* » ; « *oncologie et hémato-oncologie* » ; « *maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale* » ; « *psychiatrie et santé mentale* » ; enfin, il a été ajouté par décret publié au JO du 26/10/2021 la création de la mention « *urgences* ».

L'IPA suit des patients qui lui ont été confiés par un médecin avec son accord et celui du patient, au sein de l'équipe dans laquelle il exerce et sur la base d'un **protocole d'organisation** visant à préciser les modalités du travail en collaboration.

Dès lors, les IPA ont la responsabilité du suivi régulier des patients qui leur sont confiés et **peuvent procéder à des actes de dépistage ; de prévention ; de prescription d'examen complémentaires ; de renouvellement et/ou adaptation de traitements médicamenteux.**

Parmi les mesures des Assises de Santé Mentale figure la promotion des infirmiers de pratique avancée en psychiatrie et santé mentale ; cet objectif se décline en plusieurs axes :

- ✓ Approfondir la part de l'addictologie en psychiatrie et santé mentale
- ✓ Augmenter les places dédiées à la mention psychiatrie et santé mentale dans les formations universitaires à la pratique avancée
- ✓ Amplifier le financement ou la formation professionnelle des IDE vers l'IPA, avec le souhait de former 540 IPA supplémentaires dont des IPA en psychiatrie et santé mentale*

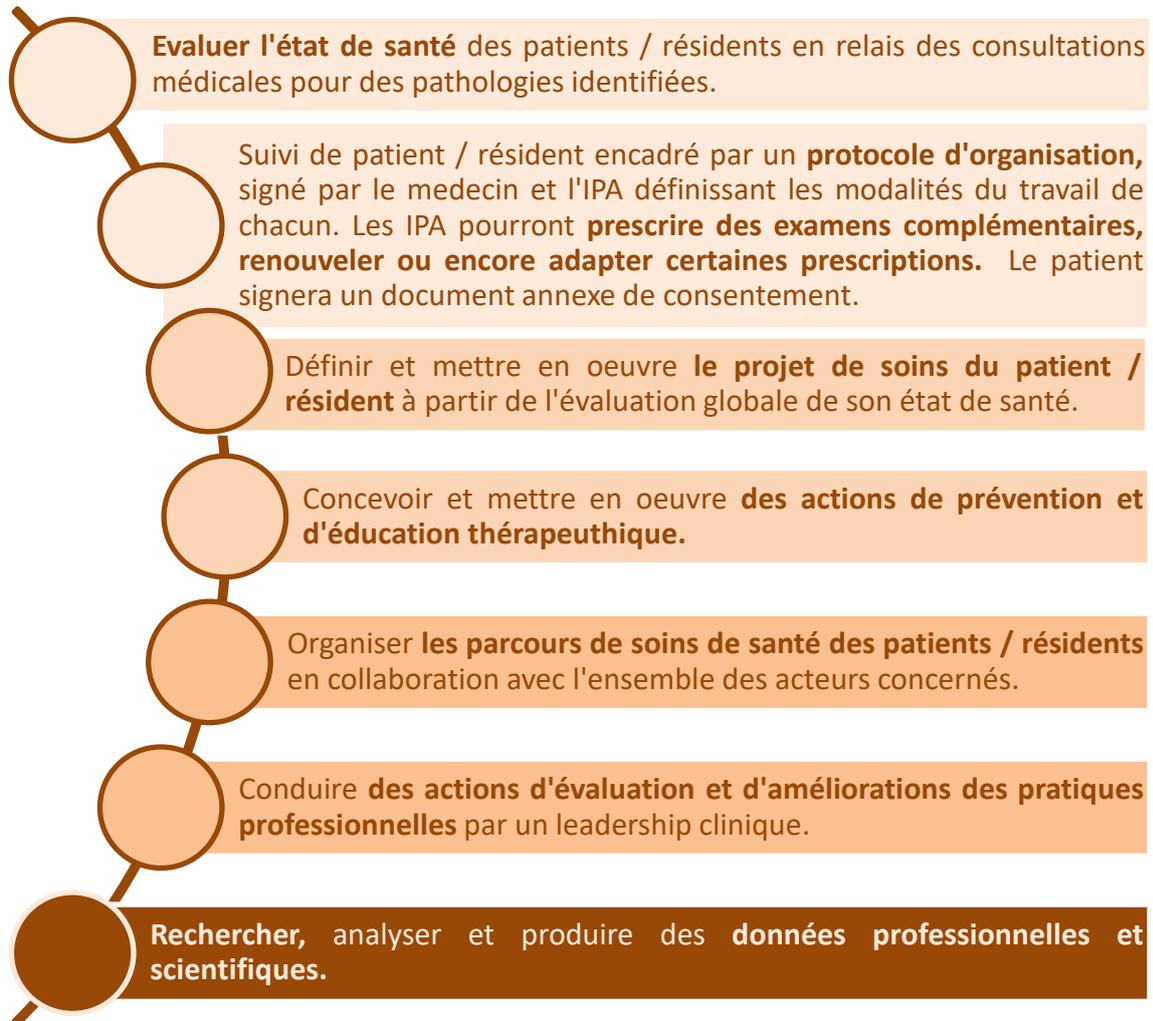
*Source : Hospimedia



- **Zoom sur l'IPA au sein de l'AHBFC**

Au sein de l'Association Hospitalière de Bourgogne Franche-Comté (territoires d'intervention : Nord Franche-Comté et Haute-Saône), 5 étudiants IPA sont actuellement en cours de formation à l'université de BFC, 3 en 1ère année et 2 en 2ème année (mention pathologies chroniques stabilisées pour l'un, et psychiatrie et santé mentale pour le second).

Rôle de l'IPA :



L'ARUCAH : L'Association des Représentants des Usagers dans les cliniques, Associations sanitaires, et Hôpitaux de Bourgogne Franche-Comté

Philippe FLAMMARION, Président ARUCAH BFC



- **L'ARUCAH BFC en quelques mots :**

L'ARUCAH BFC est une association créée en 2002 suite à la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et de la qualité du système de santé qui a fondé la notion de démocratie en santé.

Franc-Comtoise à l'origine, l'ARUCAH a étendu son champ d'action à la Bourgogne. Elle est agréée par le Ministère de la Santé pour représenter les usagers dans les instances de «démocratie en santé».

Elle milite pour la reconnaissance de la place des représentants des usagers dans les établissements de santé publics et privés, et dans les instances régionales et locales de démocratie en santé, ainsi que pour la **défense des droits des usagers**.

Elle est également attachée à **défendre l'égalité d'accès à des soins de qualité, à la promotion de la santé publique et de la prévention**.

- **Les missions de l'ARUCAH :**

- **Dans les établissements**, l'ARUCAH est présente dans les commissions des usagers (CDU) et les conseils de surveillance des établissements publics ainsi que dans d'autres instances internes : conseils de surveillance des établissements publics, comité d'éthique, comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN), comités des usagers des groupements hospitaliers de territoires (GHT) mis en place en 2016.
- **Dans les instances de démocratie en santé**, l'ARUCAH représente les usagers au sein de la conférence régionale de santé et d'autonomie (CRSA) et ses commissions spécialisées (offre de soins, droits des usagers....), des conseils territoriaux de santé (CTS), des deux comités de protection des personnes (CPP), du comité d'éthique du projet régional (e-TICSS) (dossier numérique et coordination des professionnels de santé et médico-sociaux), de la commission de conciliation et d'indemnisation (CCI) des accidents médicaux et infections iatrogènes (Dijon et Besançon), de certains comités départementaux de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS).

- **Suite des missions de l'ARUCAH :**

- L'ARUCAH participe également à des événements en lien avec la santé publique et le secteur médico-social, organisés par d'autres associations ou par l'ARS.
- Elle est en capacité d'apporter informations, conseils, et assistance à toute personne en cas de conflit et/ou de dommages liés aux soins.
- Elle diffuse des informations sur les dossiers d'actualités et événements de portée nationale et régionale en rapport avec notre système de santé par son site internet et par sa lettre mensuelle sous format numérique.

- **Temps de rencontre :**

Des bénévoles de l'association peuvent être **rencontrés dans le cadre des permanences** tenues dans les « maisons des usagers » **de l'Hôpital Nord Franche Comté (Trévenans)** et du **CHRU de Besançon (hôpital Jean Minjoz)** chaque vendredi de 10 h à 12 h.

Contact :

**<http://arucah.fr>
arucah.bfc@orange.fr
ARUCAH 16 B, rue de Vesoul 25000 Besançon
Odile Jeunet 06 71 23 21 58 (secrétaire bénévole).**

COMITÉ DE RÉFLEXION : Gilda CARVELLI (Handy'up) ; Sébastien DUMOND (ESAT Villersexel AHS-FC) ; Delphine FLORES (PCPSM, AHBFC) ; Sabrina RÉNET (Mission locale Vesoul)

COMITÉ DE RÉDACTION : Delphine FLORES

COMITÉ DE RELECTURE : Luc BÉNET (DG, AHBFC) ; Christelle THOMAS (Chargée de communication, AHBFC)